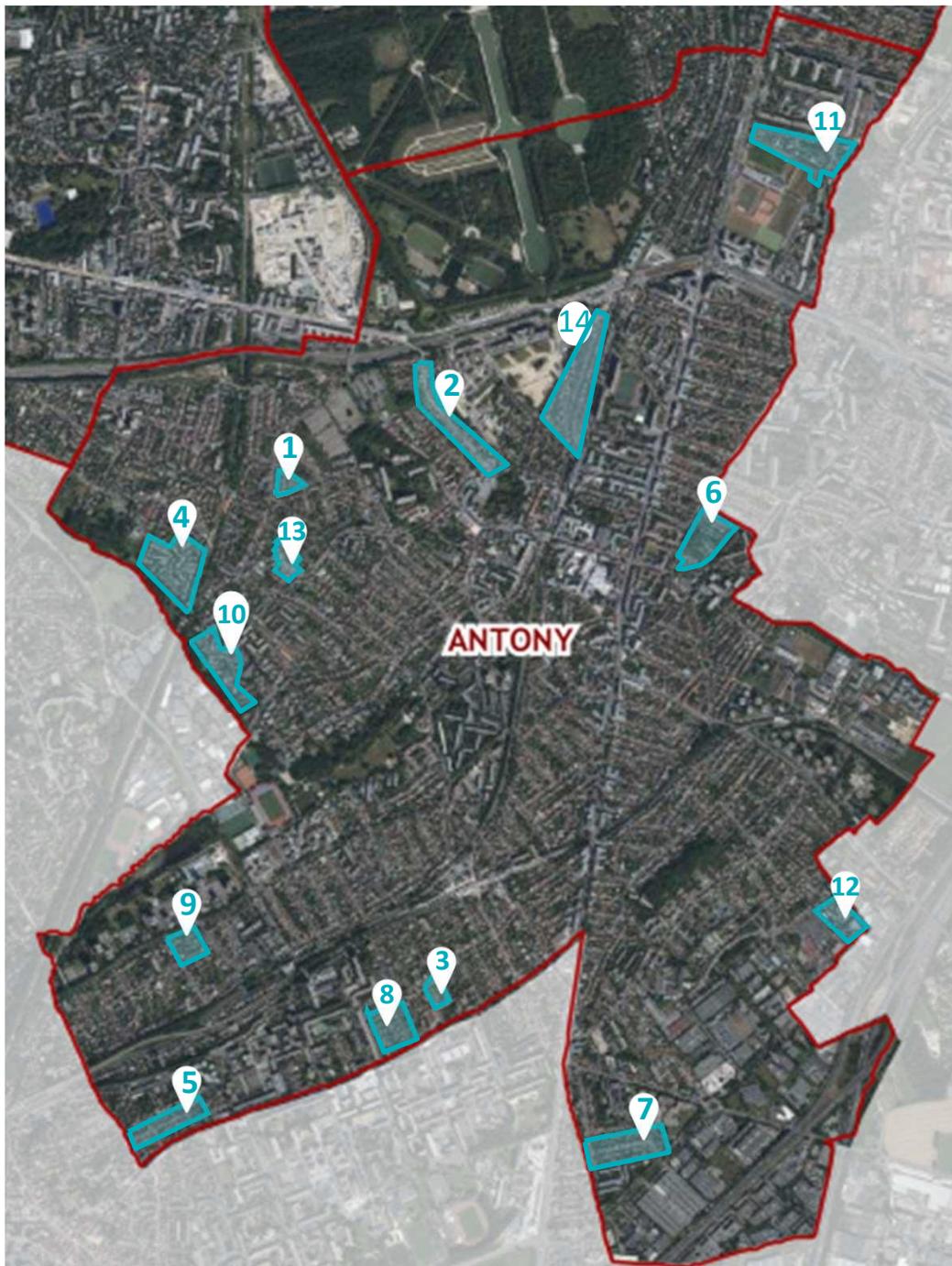


OAP lotissements

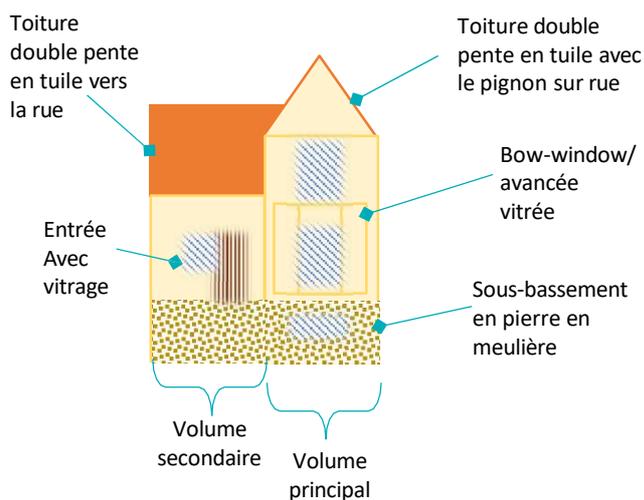
Dès le début du XXe siècle, la création de nombreux lotissements a façonné l'urbanisation de la ville d'Antony. Aujourd'hui encore, certains de ces lotissements sont caractéristiques de cette construction urbaine et sont représentatif de l'histoire de la ville. A ce titre, ils doivent être préservés dans leur forme initiale tout en pouvant s'adapter aux nouvelles exigences d'habitabilité. Ces lotissements doivent pouvoir évoluer mais dans le respect de l'esprit d'origine.



N°1 - Lotissement de l'Avenue des Myosotis



Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement

Ce lotissement se trouve dans un « triangle » entre la rue des grouettes, la rue des coquelicots et la rue des bleuets et est traversé par l'avenue des Myosotis. La forme singulière des maisons en fait un des lotissements les plus identifiables de la commune.

Prescriptions

- La surélévation du volume principale est interdite
- Il est possible de surélever le volume secondaire avec une conservation de la toiture à l'identique (conservation du degré de pente, matériaux similaires)
- La création de lucarne est proscrite
- Le soubassement doit être conservé en pierre meulière
- L'avancée vitrée ou Bow-Windows du volume principale en RDC doit être conservée

Recommandations

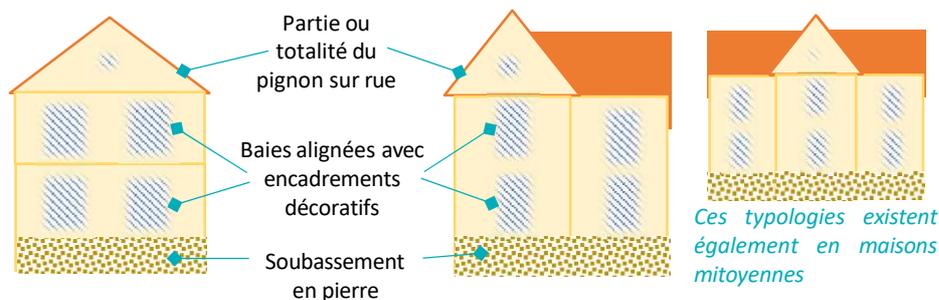
- Il est recommandé de conserver le bow-windows dans sa forme existante
- L'alignement des baies, ainsi que les volets pliants persiennes en RDC et volets battants à l'étage seront conservés dans la mesure du possible
- Les menuiseries resteront colorées ou blanches, il faut éviter le gris anthracite
- Il est recommandé de conserver la teinte blanche des façades ainsi que les encadrements de baies en surépaisseur
- Il est recommandé de conserver une clôture avec un muret bas, accompagné d'une partie ajourée en fer forgée de teinte sombre



N°2 – Lotissement de la rue des marguerites

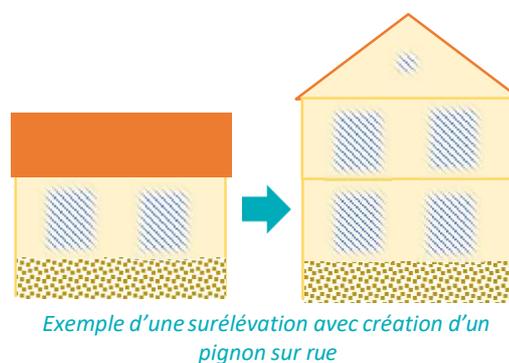


Éléments composant la typologie du lotissement



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement

Il s'agit d'un lotissement assez hétérogène, qui se développe le long de la rue des marguerites. La volumétrie, le sens des toitures impliquant un pignon sur rue et l'implantation des constructions en léger retrait donne un caractère spécifique à ce lotissement.



Prescriptions

- La hauteur est limitée à R+1+Comble
- Une partie ou la totalité du mur pignon formé par une toiture à 2 pentes en tuile doit être en façade sur rue.
- L'implantation est en recul par rapport à la voie
- L'alignement des baies entre elles est à conserver lorsqu'il est existant
- Les surélévations sont autorisées dès lors qu'elles conservent ou créent un pignon sur rue (schéma ci-dessous)

Recommandations

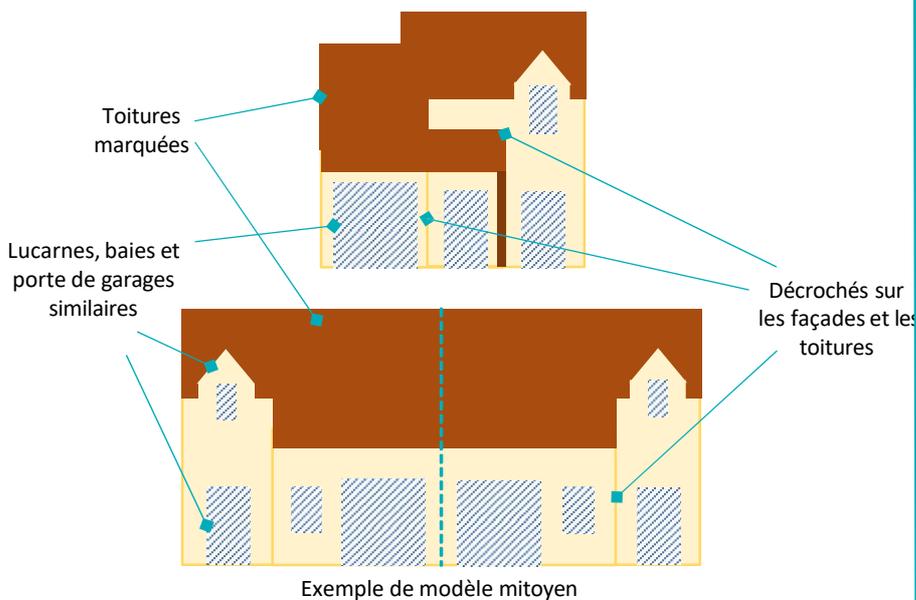
- Il est préconisé de conserver :
- Les enduits de tons blancs/pierre clairs, ainsi que les soubassements en meulière
 - Les encadrements de baies en enduit ou en briquettes
 - Dans le cas où elle est existante, la petite baie située au niveau des combles, en façade sur rue
 - Les portes d'entrée vitrées, avec leurs ornements en fer forgés

N°3 – Lotissement de l'Allée des fauvelles



Vue aérienne
Photographies du quartier

Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Il s'agit d'un lotissement constitué de deux modèles majoritaires, souvent assemblés pour former des maisons mitoyennes symétriques, avec une partie à l'alignement et des jardins en fond de parcelle.

Prescriptions

- Il est obligatoire de conserver les variations d'alignements existantes sur rue
- Les toitures avec le même type de tuiles et la même pente seront conservées
- En toiture, les chiens assis/couchés sont proscrits
- Il est obligatoire de conserver la teinte existante pour l'enduit de façade

Recommandations

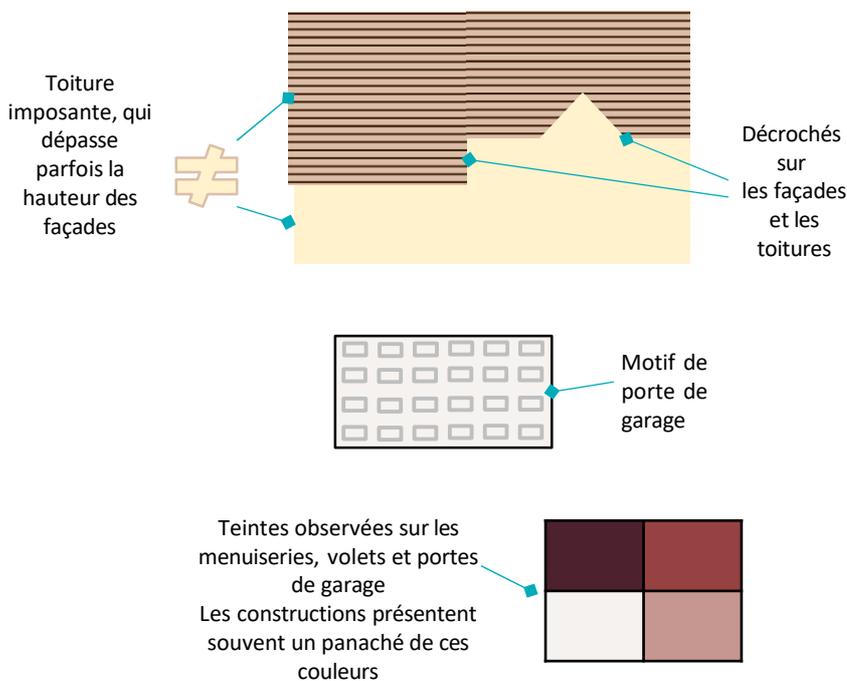
Il est préconisé de conserver :

- Une Implantation sur rue sans clôture
- Des menuiseries de couleur blanche ou rose pâle
- Une porte d'entrée colorée classique du même modèle que l'existant
- Des volets battants en Z pour les ouvrants du RDC et des volets pliants en persiennes pour les ouvrants de l'étage
- Les encadrements des ouvrants en briquette existants
- Le style des portes de garages
- Il est recommandé de conserver les clôtures à lattes blanches en bois (Le PVC est à éviter) peu hautes, ainsi que la végétation sur rue

N°4 – Lotissement de la rue de la Fonte des Godets



Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement

Il s'agit d'un grand lotissement constitué de plusieurs modèles de maisons. Celles-ci possèdent chacune des caractéristiques communes qui créent une identité, comme les toitures et leurs teintes/tuiles similaires.

Prescriptions

- Conserver le degré de pente de la toiture, et utiliser des tuiles de la même forme et de la même teinte
- Conserver une partie végétalisée à l'avant de la construction
- Conserver un enduit de façade dans les tons beige, rose clair
- Appliquer les couleurs suivantes aux menuiseries, volets et portes de garage : le blanc, le rouge, le brun et le rose, déjà présent sur le lotissement
- Conserver les modénatures et pans de façade en brique

Recommandations

Il est préconisé de :

- Conserver des volets battants pour les baies, et des volets pliants persiennes pour les lucarnes
- Conserver des lucarnes à croupe ou des fenêtres de toit
- Conserver le motif de la porte de garage

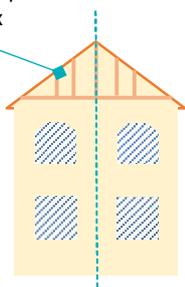
Les chiens assis/couché et les volets roulants sont à éviter

N°5 – Lotissement de la rue de Lutèce

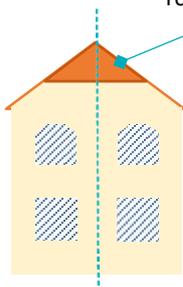


Éléments composant le modèle d'origine

toiture à deux pans avec dessin de faux colombages



Toiture à demi-croupe



Ouverture avec une forme très spécifique, des volets adaptés à la découpe de la baie

Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement est concentré principalement sur la rue de Lutèce. Il est composé de deux types de maisons mitoyennes, l'une R+1+C avec une façade sur rue comportant une toiture à demi-croupe, l'autre R+1+C présentant une façade pignon avec des percements et un dessin de faux colombage. Ses particularités sont le soin apporté aux toitures et la forme très spécifique des ouvertures situées à l'étage.

Prescriptions

- Conservation des variations d'alignements des volumes sur rue
- conservations du style de toitures avec le même type de tuiles, des demi-croupes ou des faux colombages
- Pas d'ajout de nouvelles lucarnes, ni de chiens assis/couchés
- Conservation de la forme de fenêtre spécifique lorsqu'elle est existante

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

- Des volets battants, les volets pliants en persiennes et les volets roulants étant fortement déconseillés
- des volets, portes d'entrée et portes de garages dans des teintes brunes ou blanches, en évitant le gris anthracite
- Une grille clôture à barreaudage verticale simple
- L'alignement vertical existant des baies

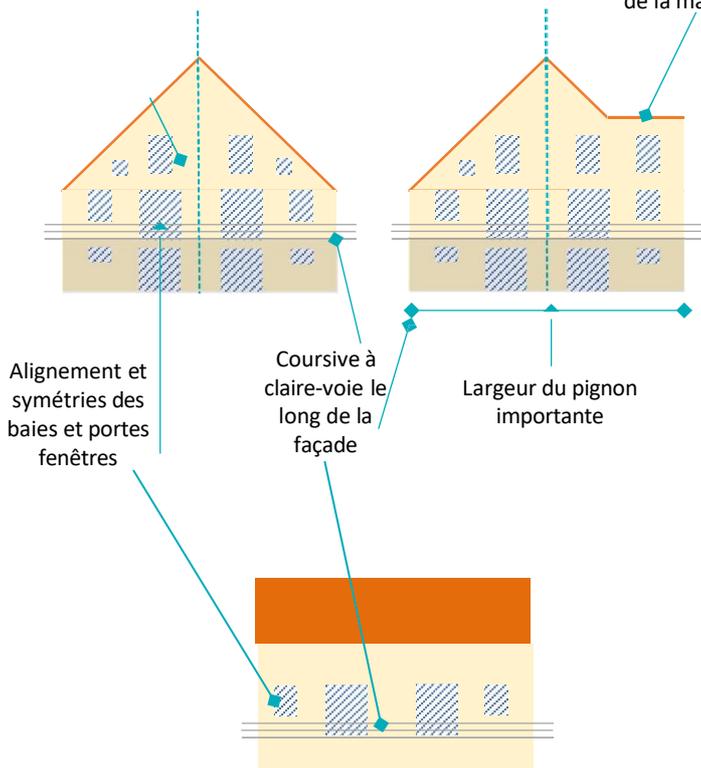
N°6 – Lotissement des Castors Marc Sangnier – rue René Barthélémy



Éléments composant les modèles d'origine

Pignon sur rue avec toiture en pente très imposante

Possibilité d'extensions en respectant l'esprit général de la maison



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement est composé de maisons mitoyennes implantées sur le pignon. Ses particularités sont les pentes de toitures, la largeur des constructions, la qualité des baies et des modénatures.

Prescriptions

- Les balcons filants sont conservés tout le long de la façade
- La toiture conservera la pente existante, au minimum dans sa partie haute (voir schéma sur la possibilité d'extension)
- Les enduits de façade respecteront les modénatures existantes
- Le soubassement doit supporter un matériau de façade autre que de l'enduit
- L'ordonnement des baies, alignées d'un étage à l'autre est à conserver

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

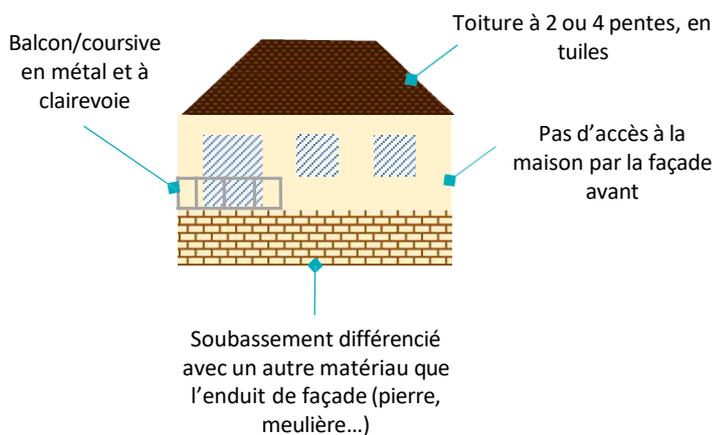
- Les petites bois des baies vitrées situées en RDC
- Une clôture basse avec un muret en pierre et une grille en métal peint

N°7 – Lotissement de l'avenue de l'Europe



Vue aérienne
Photographies du quartier

Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement est caractérisé par une uniformité des volumes des pavillons à R+1+toiture. Le rythme des constructions agrémenté d'espaces paysagers hétérogènes en bordure de rue participent d'un ensemble apaisé.

Prescriptions

- Le soubassement en pierre ou en meulière sera conservé, tout comme le reste de la façade sera conservé en enduit
- Les clôtures seront conservées avec muret en pierre et une grille fer forgée noir ou colorée
- Les balcons/coursives à claire-voie seront conservés s'ils sont existants
- L'implantation en recul sera conservée
- La forme de la toiture, en pente et en tuile, sera conservée, qu'elle soit à deux pans ou quatre pans

Recommandations

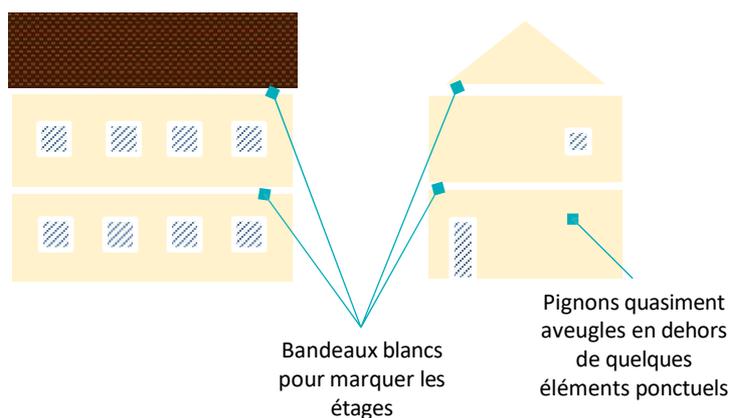
Il est préconisé de conserver :

- Les encadrements de fenêtres
- Des fenêtres de toit ou des chiens couchés/ assis, les lucarnes sont déconseillées
- Les volets pliants métalliques en persiennes
- L'apparence des portes de garage d'origine

N°8 – Lotissement des Castors Caspienne/Rameau



Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement Castors est composé de 2 types de constructions : maisons doubles ou maisons en bande aux volumes et gabarits similaires

Prescriptions

- Les bandeaux blancs existants sur chaque étage seront conservés
- Les volets pliants persiennes ou volets roulants doivent être conservés, des volets battants ne sont pas autorisés
- Les baies conserveront leurs encadrements en blanc, et leurs menuiseries blanches

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

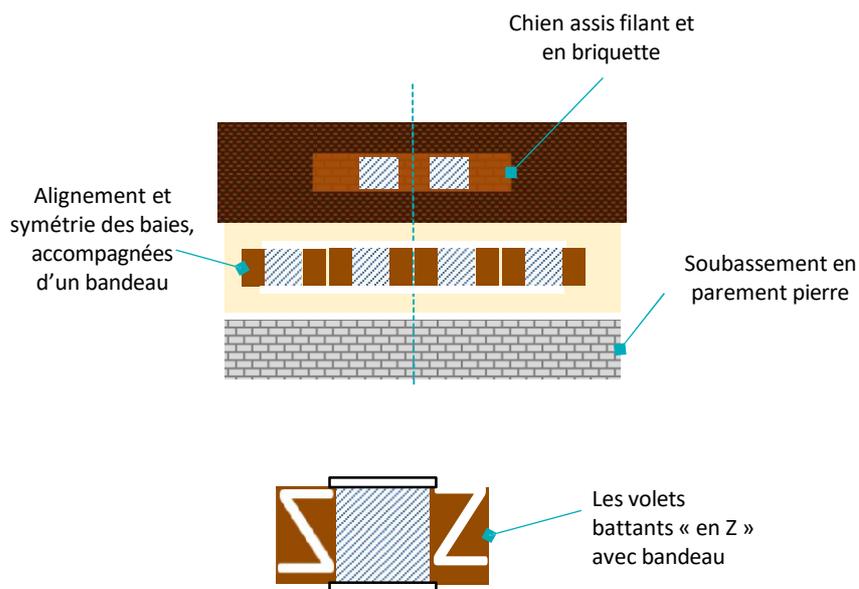
- Un volume très simple, avec une toiture à deux pans et des pignons peu percés
- Une clôture avec de petits murets et une grille végétalisée

N°9 – Lotissement de la Rue Adolphe Pajaud



Vue aérienne
 Photographies du quartier

Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Il s'agit d'un lotissement composé de 12 maisons mitoyennes, implantées Nord/Sud ou Est/ouest, en retrait des voies.

Ces maisons comportent parfois un soubassement, un RDC et un comble. Elles sont caractérisées par une architecture régionaliste, avec notamment un chien assis filant et en brique, sur les deux parties mitoyennes.

Prescriptions

- Les toitures en pente avec notamment un chien assis filant et en brique devront être conservées
- La création de lucarnes est proscrite
- Le soubassement restera marqué par un bandeau avec un parement pierre
- Les volets battants en bois « en Z » seront conservés

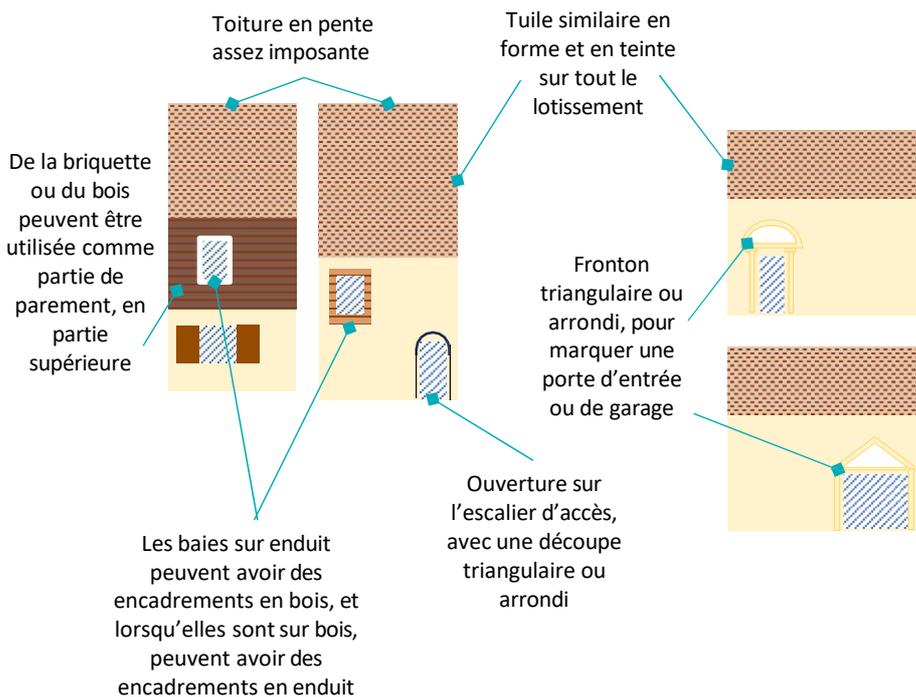
Recommandations

- Les volets seront peints en couleur ou en blanc, le gris anthracite est à éviter
- Les clôtures seront de préférence en béton, à lice verticale à claire-voie et assez basse

N°10 – Lotissement de la Rue de la tour d'argent



Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement est composé de différents modèles de maisons avec des points communs qui créent une identité mais en valeur par l'absence de délimitation entre espace public et espace privé.

Prescriptions

- Les pentes des toitures ainsi que les tuiles et leurs teintes doivent être conservées
- Les chiens assis/couchés sont interdits
- Les matériaux en façade se limiteront à de l'enduit ton clair, du parement bois ou de la brique
- Les frontons ainsi que les colonnes existantes sont à conserver

Recommandations

- Il est recommandé d'éviter le noir et le gris anthracite pour les portes d'entrée et de garage
- Il est recommandé de conserver les habillages des baies existantes :
 - Soit : Menuiseries avec encadrement des Baies (Bois ou enduit) et volets pliants persiennes
 - Soit : Volets battants en bois

N°11 - Lotissement de la rue Giovanni Boldini



Vue aérienne Photographies du quartier



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Ce lotissement est caractérisé par une architecture apaisée faisant la part belle aux espaces paysagers et cela, non remis en question par l'hétérogénéité des styles architecturaux des pavillons.

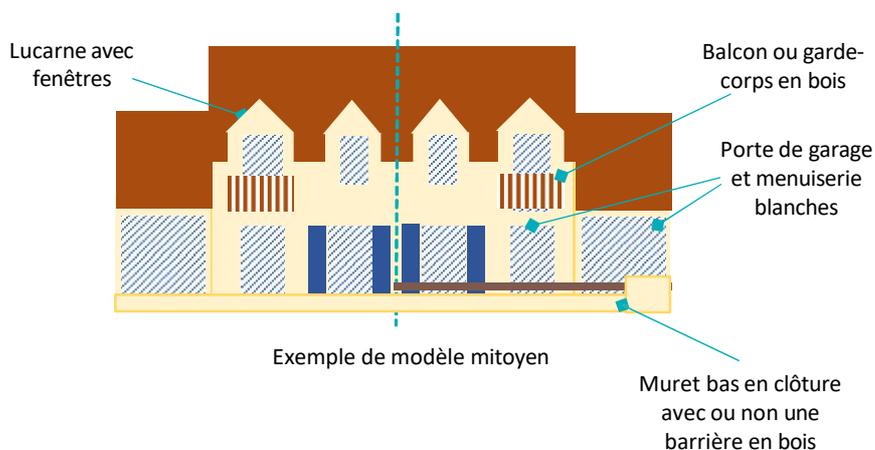
Prescriptions

Respecter les gabarits et volumes
Maintenir les espaces paysagers

12 – Lotissement de la rue Nicolas Poussin



Exemple d'éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Il s'agit d'un lotissement constitué de deux modèles majoritaires, souvent assemblés pour former des maisons mitoyennes symétriques.

Prescriptions

- Les toitures avec le même type de tuiles et la même pente seront conservées
- En toiture, les chiens assis/couchés sont proscrits
- Il est obligatoire de conserver la teinte existante pour l'enduit de façade
- Il est obligatoire de de conserver/ remplacer à l'identique les balcons et gardes corps en bois

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

- Des menuiseries de couleur blanche
- Des volets battants ou des volets pliants en persiennes (éviter les volets roulants)
- Les modénatures basses des fenêtres en brique
- Il est recommandé de conserver les clôtures basses sur rue, accompagné d'une barrière en bois et/ou d'une haie végétale

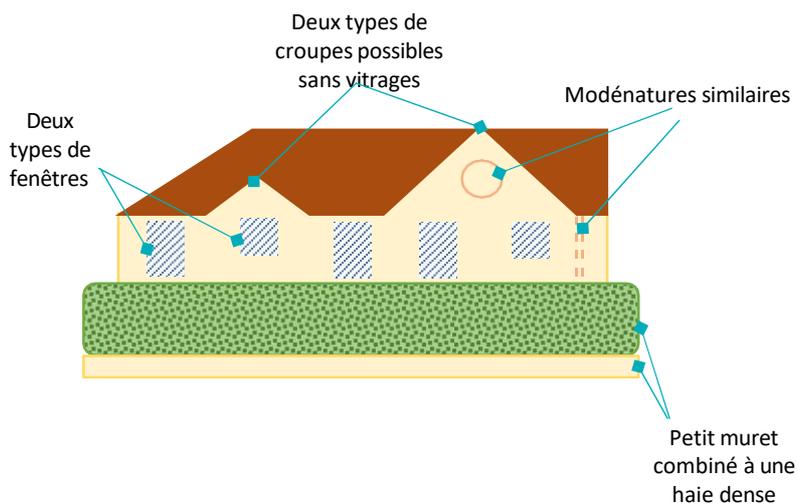
13 – Lotissement de la rue de Venise



Vue aérienne
Photographies du quartier



Éléments composant le modèle d'origine



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Il s'agit d'un lotissement avec des maisons souvent mitoyennes, de même hauteur R+1+C, avec une homogénéité sur les teintes des enduits, les ouvertures et les toitures.

Prescriptions

- Les toitures avec le même type de tuiles et la même pente seront conservées
- En toiture, les chiens assis/couchés sont proscrits
- Il est obligatoire de conserver la teinte existante pour l'enduit de façade

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

- Le muret de clôture bas combiné à une haie
- Des volets battants, teintés de couleurs différentes de celles de l'enduit
- Les modénatures en briquette ou en enduit en surépaisseur

14 – Lotissement de l’Avenue Léon Blum/ rue d’Alsace-Lorraine



◀ Vue aérienne

▼ Photographies du quartier



Éléments composant le modèle d'origine

Toiture à deux pans avec dessin de faux colombages



Toiture à demi-croupe



Modénatures existantes autour des ouvertures :



Modénatures en contraste avec les matériaux de la façade (briques, céramiques...)



Caractéristiques architecturales et urbaines du lotissement à préserver

Il s’agit d’un lotissement avec des maisons non mitoyennes, assez hautes (R+1+Combles ou R+2), avec une homogénéité sur les teintes des enduits, les matériaux des façades et des toitures.

Prescriptions

- Les toitures existantes en tuiles seront conservées, ainsi que les pannes de la toiture lorsqu’elles sont visibles
- En toiture, les chiens assis/couchés sont proscrits
- Les modénatures existantes sont à conserver
- Préserver la cohérence et l’harmonie architecturales avec les fronts bâtis avoisinants.

Recommandations

Il est préconisé de conserver :

- Le muret de clôture bas combiné à une haie
- Les volets pliants existants, notamment si ils sont en métal
- Les barreaudages des clôtures, des balcons et des ouvrants, notamment si ils sont ornementaux
- Préserver la cohérence et l’harmonie architecturales avec les fronts bâtis avoisinants.